



Déviaton de **BOUVRON**

N°6 - juin 2019 - JOURNAL DU CHANTIER

L'ÉTAT PLEINEMENT INVESTI POUR METTRE EN SERVICE LA DÉVIATION D'ICI DÉBUT 2020

Les travaux de terrassement de la déviation se sont terminés en septembre dernier. Après une trêve hivernale, les travaux ont repris en avril avec l'implantation des clôtures et la réalisation des chaussées a commencé dès le mois de mai.

La déviation sera mise en service au début de l'année 2020. L'ensemble des équipes de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises est pleinement mobilisé sur cet objectif.

Ce nouveau journal de chantier vous propose de faire le point sur les travaux et un focus sur les dernières mesures compensatoires mises en place. La DREAL invite chacun et chacune à prendre connaissance de ces informations et reste à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire.

Annick BONNEVILLE

Directrice de la DREAL Pays de la Loire



Contrôle des chaussées - Jean-Pierre Nougué, chargé de travaux au SIROA



RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT EN S'ADAPTANT AUX PROBLÉMATIQUES LOCALES : UN ENJEU POUR LA DREAL

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire, en tant que maître d'ouvrage, s'est adaptée à la réalité du terrain en respectant les réglementations et les engagements de l'État, en particulier sur le plan environnemental.

La hauteur du modelé de terre entre la Farinelais et le rétablissement de la voie communale du Châtel a ainsi pu être surélevée. De même, suite à des échanges avec la communauté de communes de Blain qui souhaitait créer une voie verte, des aménagements pour faciliter le passage des vélos et des piétons ont été intégrés au droit du giratoire Nord.

Ces exemples, parmi d'autres, montrent la qualité d'écoute du terrain et la capacité d'adaptation aux problématiques locales des services de la DREAL, en veillant à respecter le budget et les délais prévus.



L'équipe de la DREAL dédiée au projet : Christelle Mauricia pour les aspects fonciers, Stéphane Le Moing, responsable de la division Maîtrise d'ouvrage routière, Pauline Sainte, responsable du pôle foncier et environnement, Benoît Rocher, responsable d'opérations, Emmanuelle Bury, adjointe au responsable d'opérations.



UNE COORDINATION DES ENTREPRISES AU JOUR LE JOUR PAR LE SIROA

Le service ingénierie routière et ouvrages d'art (SIROA) de la Direction interdépartementale des Routes (DIR) Ouest, en tant que maître d'œuvre de l'opération, a un rôle très important en phase chantier. Chaque entreprise est sélectionnée sur la base d'un cahier des charges précis. Le SIROA s'assure au jour le jour de la bonne exécution de l'ensemble des travaux (terrassement, assainissement, chaussées, ouvrages d'art et équipements) et contrôle leur réalisation conformément à ce cahier des charges. La phase actuelle de réalisation des chaussées est une étape critique. A chaque couche posée, le SIROA procède ou fait procéder par un bureau d'études à des contrôles de compacité, d'épaisseur, d'adhérence, etc. Il demande à l'entreprise de reprendre les travaux qui le nécessitent jusqu'à atteindre le niveau de performance requis.

Le SIROA coordonne également l'intervention des entreprises lorsqu'elles sont plusieurs à travailler sur le chantier.



LE POINT SUR LE CHANTIER AVEC...

BENOÎT ROCHER

Responsable d'opérations à la DREAL Pays de la Loire



QUELLES ENTREPRISES SONT MOBILISÉES SUR LE CHANTIER ?

Depuis la reprise du chantier, différentes entreprises sont à pied d'œuvre. En avril, la société Blain clôture aménagement a commencé la pose des clôtures. L'entreprise COLAS est principalement mobilisée, depuis le début du mois de mai, sur la réalisation de la chaussée : 26 000 tonnes d'enrobés sont mises en oeuvre, dont une partie d'enrobés recyclés permettant d'améliorer le bilan environnemental. L'entreprise BHD réalise l'étanchéité des bassins qui collecteront, à la mise en service, les eaux de la route. Suivront, cet été, de nombreux travaux comme le marquage au sol ou la mise en place des panneaux de signalisation pour lesquels la désignation des entreprises est en cours. Les barrières de sécurité le long de la chaussée vont être installées par l'entreprise AER. Enfin il restera les finitions et ajustements de fin de chantier.

LE CALENDRIER SERA-T-IL RESPECTÉ ? À QUELLE DATE LA DÉVIATION SERA-T-ELLE MISE EN SERVICE ?

Comme vous le savez, le chantier est particulièrement bien avancé à cette heure, grâce aux très bonnes conditions météorologiques de l'an passé et à la mobilisation des entreprises sur le chantier. Nous envisageons la mise en service de la déviation fin 2019 ou début 2020 mais cela dépendra des aléas climatiques. Il faut savoir par exemple que le marquage au sol est impossible par temps de pluie et même de forte humidité. Il faut noter que le départ des camions et engins du chantier ne signifiera pas tout à fait la fin du chantier. Nous avons une phase de procédure réglementaire à mener avant la mise en service (d'environ 1 mois). Il s'agit de vérifier la conformité de l'ensemble de l'itinéraire, en particulier

en termes de sécurité routière. Une fois ce rapport d'inspection rendu et les réserves levées, la déviation pourra alors être mise en service.

QUE VA DEVENIR L'ACTUELLE ROUTE NATIONALE ?

L'actuelle route nationale qui passe dans le bourg sera rétrocedée à la commune de Bouvron. L'investissement réalisé par l'État permettra de dévier le trafic, notamment de poids-lourds, et d'améliorer, dans quelques mois maintenant, les conditions de sécurité et de vie dans le bourg. La chaussée en mauvais état sera rénovée.



Mise en œuvre de la grave-bitume.



Travaux d'étanchéité des bassins de traitement et de stockage des eaux de ruissellement.



ZOOM SUR...

LES MESURES COMPENSATOIRES

La déviation de Bouvron est un chantier exemplaire d'un point de vue environnemental. L'opération est conçue pour réduire au maximum l'impact environnemental sur les milieux. Lorsqu'il n'a pas été possible d'éviter ou réduire les atteintes à la biodiversité, des mesures de compensation ont été envisagées.

ENTRETIEN AVEC PAULINE SAINTE

Responsable du pôle transversal (foncier, environnement et qualité) à la DREAL Pays de la Loire

QUELLES TYPES DE MESURES COMPENSATOIRES SONT MISES EN PLACE ?

L'ensemble de nos mesures vise à restaurer ou recréer du milieu bocager semblable aux espaces impactés par la déviation.



CHIFFRES CLÉS

- > 3 km de haies
- > 15 mares créés ou restaurés
- > 90 parcelles conventionnées
- > 280 mètres d'abris à reptiles
- > 15 000 m² de zones humides restaurées
- > 2000 arbres plantés

Nous avons converti des cultures en prairies, ou encore drainé des parcelles cultivées jusqu'alors, pour en faire des zones humides. Nous avons également remplacé des peupleraies par des boisements alluviaux pour les oiseaux, les chiroptères (chauve-souris) et les amphibiens (grenouilles) notamment. Autres mesures emblématiques : la création d'1,5 hectare de prairies humides, la plantation de 3 km de haies bocagères et la création de 15 mares. Enfin, il ne faut pas oublier les reptiles qui ont aussi droit à des mesures spécifiques.

COMMENT SONT-ELLES MISES EN PLACE ?

Une partie des mesures a pu être mise en œuvre sur des emprises acquises par l'État. C'est notamment le cas sur la zone du Friche Blanc où le rétablissement prévu dans le projet initial n'ayant finalement pas été réalisé en raison de très forts enjeux environnementaux, des emprises foncières étaient disponibles.

Mais pour la grande majorité de ces mesures, nous avons fait appel aux exploitants agricoles. Sur la base du volontariat, et contre indemnisation, des exploitants agricoles ont accepté de mettre en œuvre des mesures compensatoires sur leurs exploitations. Pour certaines de ces mesures qui impactent le foncier (mares, haies, conversion de peupleraie...), les propriétaires sont aussi parties prenantes. Il y a eu un gros travail de démarchage, d'explication, et de concertation auprès des différents acteurs du territoire pour en arriver à la réalisation des travaux. Des échanges initiés dès 2015 !

EST-CE COURANT DE FAIRE APPEL AUX EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LES MESURES COMPENSATOIRES SUR CE TYPE DE CHANTIER ? COMBIEN DE PERSONNES SONT CONCERNÉES ?

Le recours aux conventions est assez répandu pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales. En effet, ces conventions permettent de maintenir un usage agricole (même s'il est plus encadré), et surtout de ne pas acquérir de nouveaux terrains pour ces mesures à des propriétaires fonciers déjà impactés par les emprises du projet routier. Ce sont ainsi 11 exploitants agricoles et 25 propriétaires qui se sont engagés dans la mise en œuvre de ces mesures, sur environ 90 parcelles.

Y A-T-IL DES MESURES PARTICULIÈRES ?

Vous avez sûrement remarqué cet hiver une partie de l'ancienne route communale du Friche Blanc inondée de part et d'autre de la déviation (première photo en haut). Il s'agit de mouillères, sorte de mares qui se comportent comme des zones humides peu profondes, alimentées par la nappe phréatique et par la pluie. Sans exutoire, la mouillère reste en eau plus ou moins longtemps et la végétation peut en coloniser tout le fond. Ces mouillères ont pour objectif d'offrir des habitats aux amphibiens, aux libellules, aux oiseaux et aux petits mammifères. Il ne s'agit pas d'une mesure compensatoire car elle ne vient pas répondre à un impact du projet. En revanche, cette mesure poursuit le même objectif : recréer des habitats pour les espèces protégées ou non, qui vivent sur le territoire.

Y-A-IL UN SUIVI DES MESURES PRISES ?

Un suivi de toutes les mesures mises en œuvre est prévu sur 20 ans avec un calendrier établi par les arrêtés préfectoraux qui ont autorisé les travaux au regard des dispositions du code de l'environnement. Ces suivis servent à évaluer l'efficacité des mesures. Ils sont transmis aux services en charge de la police de l'environnement. Si les suivis montrent des résultats jugés insuffisants au regard des objectifs poursuivis, nous prendrons des mesures correctives. Sur les mares, le suivi a débuté et met déjà en évidence une colonisation des milieux par les amphibiens au-delà de nos attentes.



Mouillère



Mare créée en 2017, elle accueille déjà la rainette verte.



Andain écologique en cours de réalisation. Il s'agit d'un amoncellement de cailloux de granulométrie comprise entre 10 et 35 cm. Les interstices entre les cailloux constituent un abri pour les reptiles qui y circulent librement.



Haie plantée durant l'hiver avec des arbres de différentes hauteurs pour être favorable à un maximum d'espèces (insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux, chiroptères). Le choix des sujets a intégré des espèces épineuses pour les besoins de la Pie-grièche écorcheur qui a la particularité de stocker ses proies (insectes principalement), sur les épines des buissons.

➤ LES TRAVAUX DE CHAUSSÉE

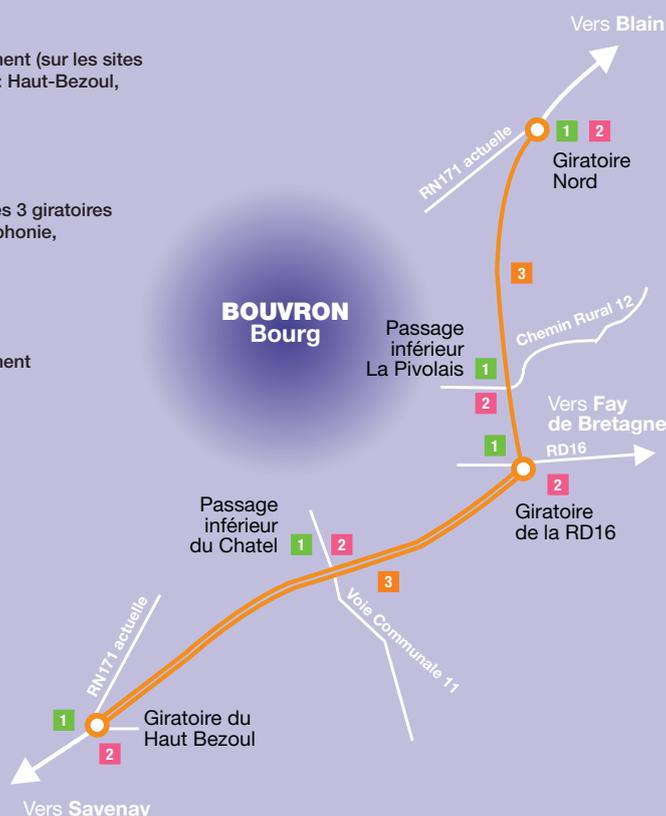
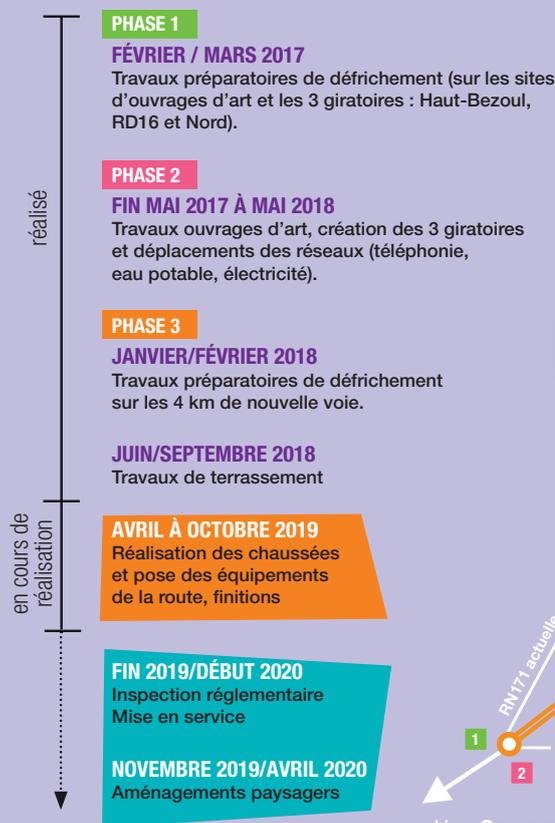
Des camions bennes se succèdent et déversent les enrobés dans la trémie d'un finisseur qui les répand en couche uniforme. L'enrobé appliqué est encore malléable et à une température de 130°C. Les compacteurs font ensuite plusieurs passages répétés pour obtenir la qualité requise.



LES POINTS CLÉS

- > Longueur totale 4 km.
- > Route à 2x2 voies entre le giratoire du Haut-Bezoul et le giratoire RD16 (incluant un créneau de dépassement sur 2 km).
- > Route à 2x1 voie sur 2 km entre le giratoire RD16 et le giratoire Nord.
- > Rétablissements des voies communales par des passages inférieurs (Le Chatel au sud et La Pivolais au nord).

LE CALENDRIER DES TRAVAUX



LE FINANCEMENT

Les travaux sont financés intégralement par l'État dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Le coût des travaux est de 15 millions d'euros TTC.

Cette lettre d'information est publiée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire.

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil
Crédits photographiques : DREAL Pays de la Loire, SEGED, DIRO.